

## Module 9 - Le consommateur averti

## DOCUMENT 9-3

### Conseils pour magasiner de manière intelligente

#### Avoir un plan

Essayez d'éviter tout magasinage non prévu ou les achats faits par impulsion. Si vous voulez faire un achat, demandez-vous si vous en avez vraiment besoin. Prenez le temps d'y penser. Lorsque vous magasinez, faites une liste. Planifiez votre magasinage pour éviter de faire des achats dont vous n'avez pas besoin.

#### Comparer, comparer, comparer

En prenant le temps de planifier votre magasinage, vous pouvez comparer les produits et trouver la meilleure aubaine. Avant votre achat, faites des recherches. Visitez différents magasins pour tenter de trouver un meilleur prix. Cherchez sur Internet des commentaires de clients pour savoir si d'autres sont satisfaits du produit. Voyez s'il y a un autre produit aussi bon, mais moins cher. Plus on en sait, plus on a du pouvoir comme consommateur.

#### Regarder le prix unitaire

Au Canada, l'essence est vendue au litre. Le coût d'un litre d'essence est un exemple d'un prix unitaire. C'est le coût par une unité de mesure. Les produits sont mesurés en toutes sortes d'unités de mesure : gramme, kilogramme, livre, once, verge, pied, litre, millilitre, etc. Les épiceries sont tenues d'afficher les prix unitaires sous de nombreux articles sur les étagères. Le fait de savoir combien coûte quelque chose peut nous aider au moment de comparer les produits et de savoir si nous obtenons une aubaine. Nous allons nous y exercer plus tard.

#### Acheter des articles vendus en solde

Surveillez les soldes et les rabais. Si un article que vous utilisez souvent est vendu en solde, achetez-en plus. Il vous coûtera moins cher à long terme. Vérifiez les circulaires pour les coupons de réduction, les codes réduction et les offres spéciales. Apprenez à connaître les cycles de vente des magasins où vous magasinez régulièrement. Bien des articles sont soldés à la fin de la saison, qui peut être un bon moment pour acheter ce dont vous avez besoin.

#### « Solde » ne rime pas toujours avec « aubaine »

Parfois, le solde annoncé n'est pas un solde du tout. Il peut même y avoir de meilleures aubaines non annoncées. Aussi, ce n'est pas parce qu'un article est en solde que vous devez en faire des provisions. Achetez un article en solde uniquement si vous prévoyez de l'utiliser. Ne l'oubliez pas si vous achetez des aliments qui peuvent se détériorer. Assurez-vous de pouvoir les manger avant leur date d'expiration ou de ne pas les gaspiller.

#### Lire les petits caractères

Assurez-vous de tout savoir sur le produit ou le service que vous achetez avant de verser une somme d'argent ou de signer votre nom sur une entente. Y a-t-il des frais cachés? Le produit est-il garanti? C'est une garantie qu'un produit répondra à certaines normes et sera remplacé, le cas échéant. Pour obtenir une garantie, devez-vous

**Module 9 - Le consommateur averti****DOCUMENT 9-3, suite**

envoyer un formulaire par la poste? Le magasin a-t-il une politique de remboursement ou de retour?

**Poser des questions**

Si vous ne comprenez pas une politique ou un aspect du texte écrit en petits caractères, posez des questions. Les vendeurs devraient être en mesure de vous aider. Il s'agit de votre argent. Vous ne devriez pas le dépenser à moins de savoir que vous achetez un article de valeur.

**Garder les reçus**

Garder ses reçus peut s'avérer utile pour de nombreuses raisons. Vous pouvez examiner vos reçus pour vous assurer que vous avez bien payé le prix demandé ou que vous n'avez pas payé pour un article que vous n'avez pas acheté. Le fait de revoir vos reçus est également une bonne façon de faire un suivi de vos dépenses. De plus, la plupart des magasins exigent le reçu pour pouvoir accorder un remboursement, un retour ou un échange.

**Essayer le magasinage parallèle**

Les friperies, les marchés aux puces et les ventes de débarras peuvent être d'excellents endroits où trouver de bonnes aubaines. Il existe également beaucoup de sites Web où les gens vendent des articles usagés à prix réduit. Il s'agit des « petites annonces en ligne ». Lorsque vous achetez des articles usagés, inspectez-les bien. Assurez-vous qu'ils sont en bon état. La plupart des vendeurs privés n'offrent pas de remboursement.